CANDIDAT AU LABEL EquuRES EVENT ENVIRONNEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

NORMANDY HORSE MEET'UP

21 & 22 SEPTEMBRE 2023

RENCONTRES DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Pôle International du Cheval Longines - Deauville

www. normandy-horse-meetup.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Un salon organisé par : Pôle hippolia · EquuRES · Conseil des Chevaux Normandie

Avec le soutien de : Région Normandie · Fonds Éperon · Calvados Le Département · GRANDPRIX

En partenariat avec : Pôle International du Cheval Longines Deauville · Normandie Comité Régional d'Équitation

création : essentiel - www.agence-essentiel.fr

GRILLE **TARIFAIRE**

STANDS – Fin des inscriptions : le 25/08/23

Intitulé offre	Descriptif	Stand	TOTAL HT – TARIF NON MEMBRE – Tarif classique (Réservation après le 19/05)	TOTAL HT – TARIF MEMBRE EquuRES ou Hippolia – Tarif classique (Réservation après le 19/05)
OFFRE EXPOSANT	● Stand équipé sans mobilier (mobilier en option) et wifi. ● Création par nos soins de votre fond de stand sur un gabarit prédéfini aux couleurs de l'événement (L : 1 m x H : 2,50 m) avec intégration de votre logo + n° de stand + phrase de présentation pour identification par les visiteurs*. ● Référencement de votre entreprise et de vos coordonnées sur le site internet de l'événement. ● 30 PASS salon (hors colloque - valable deux jours). ● Code promo de 30 % sur le PASS salon (hors colloque - valable deux jours), à diffuser à vos clients et prospects. ● 2 PASS soirée offerts (prix public : 10€ TTC).	☐ 6 m²	760 €	470 €
		☐ 9 m²	1 150 € COMPLET	700 €
		☐ 12 m²	1 500 €	950 €

visuel sur la base d'un stand de 9m²
avec le fond de stand inclus et l'option mobilier.

OPTIONS STANDS

Prestation	Descriptif	Quantité	TOTAL HT
ÉLECTRICITÉ	● Branchement électrique individuel sur votre stand (1 KW).	☐ 1	150 €
CRÉATION DU FOND DE STAND PERSONNALISÉ	● Création, fabrication et installation du fond de stand personnalisé à vos couleurs en remplacement du fond de stand prévu dans l'offre exposant (éléments graphiques fournis par vos soins).	☐ 1	220 €
MOBILIER	● Location d'une table haute et de deux tabourets.	☐ 1	50 €
MATÉRIEL DE STAND	● Possibilité de louer du mobilier supplémentaire dans votre espace exposant (TV, frigo...etc) › **NOUS CONTACTER**		

* Le fond de stand réalisé intègre votre logo ainsi qu'un texte de présentation pour identifier votre structure auprès des visiteurs. De fait et pour une lisibilité optimale à destination des visiteurs, 1 à 2 kakémonos maximum sont autorisés sur les stands **(bâches et stands parapluie non autorisés).**
** Vous souhaitez connaître les modalités pour devenir membre du Pôle Hippolia ? Contactez le Pôle Hippolia à contact@hippolia.org / Vous souhaitez connaître les modalités pour devenir partenaire du label EquuRES ? Contactez le label EquuRES à contact@label-equures.com.

OPTIONS INTERVENTIONS

PRESTATION	Descriptif	Quantité	PRIX HT TARIF NON MEMBRE	PRIX HT TARIF MEMBRE EquuRES ou Hippolia
RÉSERVATION D'UNE DÉMONSTRATION	● 20 minutes de démonstrations dans une zone de démonstration délimitée et adaptée aux chevaux. ***Sous réserve de validation des organisateurs.***	☐ 1	80 €	40 €
	Besoins techniques liés à la démonstration : Mise à disposition d'un cheval par les organisateurs : ☐ **Oui** ☐ **Non** Type de démonstration sur cheval : ☐ **Démo sur cheval statique** ☐ **Démo sur cheval en mouvement** **Je suis intéressé(e) pour réserver un 2ème créneau et souhaite être recontacté si disponiblité de créneaux supplémentaires :** ☐ Oui ☐ Non			
NOUVEAUTÉ **RÉSERVATION DE LA SALLE MEET'UP COLLOQUE** **NOMBRE DE CRÉNEAUX LIMITÉS** *NE SERA PAS INCLUS DANS LA PROGRAMMATION DU COLLOQUE*	● Réservation de la salle Meet'Up colloque pour une intervention de 30mn ou 1h. ● Salle entièrement équipée et présence d'un technicien pendant votre intervention. ***Sous réserve de validation des organisateurs.***	Nous contacter		

OPTIONS COMMUNICATION*

À LA CARTE EXCLUSIVITÉ		PRIX HT
LOGO SUR LE PLAN PROGRAMME DU SALON	● Insertion de votre logo sur le plan du salon distribué le jour de l'événement à tous les visiteurs et sur tout autre support de signalétique présent sur place et présentant le plan de l'événement *(limité à 4 partenaires).*	☐ 150 €
BANDEROLE DANS L'ESPACE MEET'UP DÉMO OU MEET'UP EXPERT AVEC VOTRE LOGO	● Installation d'une banderole publicitaire contenant votre logo L 2 m x H 1 m le long du manège de démonstrations (Meet'Up Démo ou Meet'Up Expert). *Banderole réalisée par nos soins (logo haute définition fourni par vos soins).*	☐ 300 €
BANNIÈRE PUBLICITAIRE SUR LA HOME PAGE DU SITE WEB	● Bannière publicitaire aléatoire sur la home page du site web www.normandy-horse-meetup.fr *(4 partenaires tournants)*. Format 900*260px (*bannière fournie par vos soins).*	☐ 200 €
BANNIÈRE PUBLICITAIRE SUR LA PAGE PROGRAMME DU SITE WEB	● Bannière publicitaire aléatoire en haut de la page programme du site web *(4 partenaires tournants - page la plus consultée après la home)*. Format 1320*250px (*bannière fournie par vos soins).*	☐ 300 €
BANDEROLE SUR GANIVELLE À L'EXTÉRIEUR DU PIC À L'ENTRÉE DE L'ÉVÉNEMENT	● Installation d'une banderole publicitaire avec votre logo L 2 m x H 1 m à l'entrée du PIC en amont de l'accueil du salon. *Banderole réalisée par nos soins (logo haute définition fourni par vos soins).*	☐ 450 €
ENCART PUBLICITAIRE DANS LE PROGRAMME COLLOQUE	● Insertion d'un encart publicitaire dans la brochure Meet'Up colloque distribuée à tous les participants du colloque à l'entrée de l'événement. Format A5 (*encart fourni par vos soins)*	☐ 1/2 page 250 € ☐ 1 page 450€

**tarif identique membre ou non membre.*

INSERTION DE VOTRE LOGO SUR LE MUR D'IMAGES DU MEET'UP COLLOQUE	● Intégration de votre logo sur le mur d'images visible dans l'espace Meet'Up colloque *(mur de 8m)*.	☐ 400 €
4E COUV PROGRAMME	● Insertion de votre publicité sur la 4e de couverture du programme distribué à l'entrée du salon à tous les visiteurs pour s'orienter.	☐ 500 €
CO-BRANDING TOURS DE COU POUR BADGES VISITEURS	● Remis à chaque visiteur à l'entrée avec le badge de l'événement. ● Co-branding de votre logo sur le tour de cou avec celui du salon. *Tours de cou fournis et logotypés par nos soins*	COMPLET ☐ 1 500 €
ENCART PUB BADGE VISITEURS	● Insertion d'un encart publicitaire sur le badge adressé à chaque visiteur pour accéder au salon. *Port du badge obligatoire.*	☐ 500 €

NOUVEAUTÉ

PACKS PARTENAIRES	Descriptif	PRIX HT
PACK START **LIMITÉ À 5 PARTENAIRES** *"Associez votre image à un événement dédié aux professionnels"*	● Encart publicitaire tournant sur la Home Page du site web de l'événement. ● Votre logo sur la banderole affichée en extérieur à l'entrée de l'événement répertoriant les partenaires de l'événement. ● 2 posts sur les réseaux sociaux annonçant les partenaires (post groupé partenaires PACK START). ● 10 PASS salon (hors colloque - valable 2 jours) + 5 PASS soirée. ● 20 codes promo de 30 % pour PASS 1 jour Meet'UP colloque.	☐ 800 €
PACK ANIMATIONS **LIMITÉ À 4 PARTENAIRES** *"Communiquez votre expertise"*	● Votre logo sur le programme distribué aux visiteurs dans la rubrique animations. ● Votre banderole publicitaire dans la zone Meet'Up expert (banderole 2m x H0,90 m réalisée par nos soins). ● Encart publicitaire tournant sur la page programme du site web de l'événement. ● 2 interventions sur l'espace Meet'Up Expert ou Meet'Up Démo (sur validation des organisateurs). ● 2 posts sur les réseaux sociaux (post groupé partenaires PACK ANIMATIONS). ● 20 PASS salon (hors colloque - valable 2 jours) + 10 PASS soirée. ● 30 codes promo de 30 % pour PASS 1 jour Meet'UP colloque.	☐ 1 500 €
PACK COLLOQUE **LIMITÉ À 3 PARTENAIRES** *"Associez votre image à un programme de conférences scientifiques et techniques"*	● Votre logo sur la brochure colloque distribuée à tous les participants du Colloque. ● Votre logo sur le panneau de bienvenue à l'entrée de l'espace Meet'Up Colloque. ● Votre logo sur le fond d'écran du Meet'Up Colloque. ● Votre logo sur la bâche affichée dans le Meet'Up Colloque (bâche de 15m environ). ● 1 post par partenaire sur les réseaux sociaux + Tag de votre structure à chaque post dédié au Meet'Up Colloque sur les réseaux sociaux. ● Votre kakémono dans le Meet'Up Colloque (à fournir par vos soins). ● 4 PASS 1 jour Meet'Up Colloque. ● 40 codes promo de 30 % pour PASS 1 jour Meet'UP colloque.	☐ 3 000 €
PACK PREMIUM **LIMITÉ À 5 PARTENAIRES** *"Devenez PARTENAIRE OFFICIEL de l'événement"*	● Votre logo sur tous les supports de communication en 1e de couverture (affiches, invitations, site web, brochure plan, encarts pubs… - *sous réserve que les éléments soient transmis avant diffusion et impression*). ● Votre logo sur le programme distribué aux visiteurs. ● Votre logo sur la brochure colloque distribuée à tous les participants du colloque. ● Votre banderole publicitaire dans le hall Hippolia (banderole 2m x H 0,90m réalisée par nos soins). ● Votre banderole publicitaire en extérieur à l'entrée de l'événement (banderole 2 m x H 0,90 m réalisée par nos soins). ● Annonces micro par le speaker du salon pour mettre en avant votre structure. ● 2 posts dédiés sur les réseaux sociaux annonçant votre partenariat + Tag de votre structure à chaque post diffusé sur les réseaux sociaux. ● 30 PASS salon (hors colloque - valable 2 jours) + 15 PASS soirée + 4 PASS 1 jour Meet'Up Colloque. ● 40 codes promo de 30 % pour PASS 1 jour Meet'UP Colloque.	☐ 8 000 €

OPTIONS SOIRÉE MEET'NIGHT

OFFRES	Descriptif	Quantité	PRIX HT
PLACES SOIRÉE **À L'UNITÉ - EN SUPPLÉMENT DES 2 INCLUSES DANS VOTRE STAND**	● Place(s) pour la soirée networking incluant un cocktail (Tarif préférentiel réservé aux exposants et partenaires de l'événement - tarif public : 10 € TTC / Dîner non inclus mais possibilité de restauration sur place).	.....	8,35 € / place
NOUVEAUTÉ **PACK MEET' NIGHT** **LIMITÉ À 1 PARTENAIRE EN EXCLUSIVITÉ** *"Proftez de l'événement pour inviter vos clients ou fédérer vos équipes"*	● Votre logo sur tous les supports de communication présentant la soirée (Site web, dossier de presse, invitation, programme...). ● Votre nom en dessous du naming soirée : Soirée Meet'Night by « *partenaire* ». ● Accès à l'espace Meet'Up Colloque le 21 septembre de 18h à 19h (privé ou ouvert au public, sous validation des organisateurs). ● Prise de parole à l'ouverture de la soirée en compagnie des organisateurs, en tant que sponsor principal. ● Annonces micro par le speaker du salon pour vous mettre en avant en tant que sponsor principal de la soirée. ● Mention de votre structure dans tous les supports print et web faisant référence la soirée. ● Article avec mise en avant de votre sponsoring de la soirée dans les actualités en home page du site web. ● Votre kakémono à l'entrée de la soirée Meet'Night (à fournir par vos soins). ● 2 posts dédiés sur les réseaux sociaux annonçant votre sponsoring + Tag de votre structure à chaque post dédié à la soirée sur les réseaux sociaux. ● 50 PASS salon (hors colloque - valable 2 jours) + 50 PASS soirée.		☐ 6 000 €

BON DE **COMMANDE**

PROCÉDURE :

Pour valider votre inscription, merci de compléter le dossier et de le retourner :

- **par mail** à commercial@normandy-horse-meetup.fr
- **par courrier** à l'Agence Essentiel / Normandy Horse Meet'UP - 14 ZA Le Boulais - 35690 ACIGNÉ

Une fois votre dossier validé, vous recevrez votre identifiant et mot de passe afin d'accéder à votre espace exposant et gérer tous les éléments utiles à votre participation : téléchargement de votre facture, de vos badges, coordonnées pour insertion sur le site web, commande de mobilier supplémentaire...

TOTAL HT ..... **€**

TVA 20 % ..... **€**

TOTAL TTC ..... **€**

POUR TOUTE COMMANDE :

› Règlement d'un acompte de 50 % par CB, virement ou chèque à l'ordre de " **Pôle Hippolia** " (obligatoire pour valider votre participation).

› Règlement du solde par CB, virement ou chèque à l'ordre de " **Pôle Hippolia** " avant le 12/09/2023.

RIB

TITULAIRE DU COMPTE / ASSOC. POLE DE COMPETITIVITE FILIERE EQUINE

Banque	Guichet	N°/compte	Clé	Domiciliation	IBAN	BIC
16606	05516	84838337804	90	CR DE NORMANDIE	FR76 1660 6055 1684 8383 3780 490	AGRIFRPP866

À SIGNATURE, JE JOINS À MON DOSSIER D'INSCRIPTION : ☐ Le règlement de l'acompte et j'adresserai le solde avant le 12/09 ou ☐ Le règlement total de ma réservation

SOCIÉTÉ/EXPOSANT

☐ Membre du Pôle Hippolia ☐ Partenaire du Label EquuRES ☐ Non membre

Nom société (communiqué sur le site web) : .....

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail : .....

FACTURATION

☐ Adresse idem société/exposant

Nom société : .....

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

E-mail : .....

INTERLOCUTEUR STAND

☐ Mme ☐ M. Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email : .....

FOND DE STAND (uniquement pour le fond de stand inclus dans l'offre) – à compléter sur votre espace dès réception de vos identifiants par mail.

Votre logo haute définition, votre texte de présentation ainsi que vos coordonnées à intégrer sur votre fond de stand sont à renseigner sur votre espace exposant dont le lien vous sera communiqué dès enregistrement de votre inscription.

VISIBILITÉ

● Je souhaite être référencé dans la thématique* suivante :

☐ Alimentation
☐ Conseil & gestion
☐ Entrainement
☐ Équipement du cheval et du cavalier
☐ Infrastructure et hébergement du cheval
☐ Institution & formation
☐ Santé & soins
☐ Transport

**un seul choix possible*

● Je souhaite que mon stand soit positionné dans le hall suivant sur le salon** :

☐ Hall Hippolia - Entreprise & innovation
☐ Hall EquuRES - Bien-être & développement durable

***sous réserve de disponibilité et validation par les organisateurs*

☐ Je souhaite participer à l'événement Normandy Horse Meet'Up et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en dernières pages du dossier d'Inscription et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

☐ Je m'engage à ne pas démarcher les visiteurs et les autres exposants au-delà de l'espace de mon stand.

☐ J'autorise les organisateurs à m'adresser les informations en lien direct avec le salon ou la filière (opérations de communication post événement, communication 2023 etc.)

Cachet et Signature

Obligatoires

Société/organisme : .....

Nom/Prénom du signataire : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Fait à : ..... le : .....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Organisation

Normandy Horse Meet'Up 2023 (l' « événement ») est dédié aux professionnels de la filière équine, où les structures exposantes (les « Exposants »), pourront présenter leurs solutions sur un stand ainsi qu'au travers de démonstrations. Il se tiendra au Pôle International du Cheval de Deauville, 14 Avenue Ox And Bucks, 14800 Saint-Arnoult (le « PIC »), le jeudi 21 septembre 2023 et le vendredi 22 septembre 2023.

Dans le présent règlement, sont désignés :

- Le Pôle Hippolia, le Conseil des Chevaux de Normandie et le Label EquuRES se définissant comme l'Organisateur de la Manifestation (l' « Organisateur ») basés à l'adresse suivante : Maison du Cheval – Campus Effisciences Bât. Erable - 8 rue Léopold Sedar Senghor 14460 COLOMBELLES.

- L'Agence Essentiel, agissant en vertu de la convention de mandat, pour le compte de l'Organisateur en tant que Commissaire Général de l'événement (le « CG »).

Article 2 - Objet

Les présentes conditions générales de participation ont pour objet de régir les règles et modalités d'inscription, d'admission et de participation des Exposants à l'événement (les « Conditions Générales »). Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance. Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux de l'événement transmis par le CG sont considérées. Les documents, si ils sont papiers, doivent être adressés au CG de l'événement à l'adresse suivante : Agence Essentiel - Normandy Horse Meet'UP 2023 – 14 Z.A Le Boulais – 35690 Acigné.

Article 3 - Conditions de participation

Pour soumettre sa candidature à l'Organisateur en vue d'exposer à l'événement, l'Exposant devra nécessairement :

> être une entité juridique, créée ou en cours d'immatriculation en France ou à l'étranger ;
> proposer des outils et/ou services à destination des professionnels de la filière équine ;
> commercialiser des produits/services ayant obtenu les agréments et/ou certificats réglementaires obligatoires pour leur diffusion ;
> faire parvenir au CG son Dossier d'inscription dument complété ;
> verser un acompte de 50 % du prix total au moment de la réservation.
> verser le solde de la réservation avant le 12/09/2023.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de l'événement et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement qu'il aurait organisé et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'Organisateur ou le CG, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considérée comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer à l'événement (ci-après l' « Exposant »).

Les entreprises non-membres du Pôle Hippolia et respectant les conditions d'accès ont la possibilité de procéder à une demande d'adhésion afin de bénéficier des tarifs préférentiels proposés dans le dossier d'inscription. La candidature devra être transmise au plus tard le 20 juillet 2023 pour permettre de bénéficier de ces tarifs préférentiels, et est sous réserve de validation de la demande d'adhésion par le Conseil d'Administration du Pôle Hippolia. De même, les entreprises souhaitant devenir partenaire EquuRES ont la possibilité de procéder à une demande de partenariat afin de bénéficier des tarifs préférentiels proposés dans le dossier d'inscription sous réserve de validation de la demande par la directrice du label EquuRES.

Article 4 - Attribution des emplacements - Cession/sous-location des stands – Jouissance des stands

L'événement débutera le 21 septembre à 09h30 pour se terminer le 22 septembre 2023 à 18h00. Il se tiendra au Pôle International du Cheval de Deauville (ci-après le « PIC ») - L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du PIC.

Le plan de l'événement est établi par l'Organisateur qui décide de l'implantation des stands, au prorata des surfaces réservées, en fonction des emplacements disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Exposants. La participation à l'événement implique l'acceptation pure et simple des emplacements attribués par l'Organisateur aux Exposants, qui renoncent par avance à émettre toute réclamation de ce chef. Par ailleurs, l'admission des Exposants se faisant sur une base intuitu personae, l'Exposant s'interdit en conséquence de céder et/ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement qui lui a été attribué. Enfin, l'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet. Toute détérioration sera refacturée à l'Exposant.

Les emplacements attribués devront être aménagés le 21 septembre 2023 avant 9h30 et occupés en permanence durant les heures d'ouverture de l'événement par l'Exposant ou un représentant de l'Exposant. À défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité de l'Exposant et portée formellement à la connaissance de l'Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles. L'Organisateur procèdera alors à la fermeture du stand ainsi qu'à l'enlèvement du matériel et pourra donc lui attribuer une nouvelle affectation sans que l'Exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Aucun élément de décoration ou mobilier ne doit dépasser les limites du stand sauf acceptation préalable des organisateurs. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50 m à partir du sol sont autorisés sous conditions. Afin de prévenir toute atteinte à l'image de l'événement, tout Exposant souhaitant réaliser un aménagement spécifique de son stand devra soumettre à l'approbation de l'Organisateur le détail de son projet en le transmettant au CG par écrit et au moins 30 jours avant l'événement. Sauf accord exprès de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par l'Exposant.

Article 5 - Modalités de paiement

La participation à l'événement est soumise à une participation financière allant de 380 € HT à 1500 € HT selon l'offre de participation choisie. Des options pourront être ajoutées au prix du stand selon les propositions listées dans le dossier d'inscription. L'Exposant devra faire parvenir au CG :

- Le règlement d'un acompte de 50 % sera obligatoire au moment de la réservation. Le règlement du solde par CB, virement ou chèque à l'Ordre de « Pôle Hippolia » doit être fait avant le 12/09/2023.

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure. Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture de l'événement, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par l'Exposant qui seront conservées à titre de dommages et intérêts. L'Exposant qui n'aurait pas réglé le solde du prix, le jour de l'événement pourra se voir refuser l'accès à son stand, outre paiement total du prix et de tout intérêt de retard.

Article 6 - Annulations

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'Organisateur ou du CG.

7.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'Organisateur ou au CG et de lui verser une indemnité calculée de la façon suivante :

- annulation réceptionnée par l'Organisateur avant le 31/07/2023 : 50 % du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription ;
- annulation réceptionnée par l'Organisateur après le 31/07/2023 : 100 % du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription.

7.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure ou du fait du gestionnaire du PIC :

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'Organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure ou sur la demande du gestionnaire du PIC, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'Organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou de ce report. L'Organisateur restituera alors sans délai, aux Exposants qui refusent le report proposé, les sommes versées au titre du Bon de Commande. Constituent des cas de force majeure justifiant l'annulation ou le report de l'événement, toutes situations sanitaires (en ce compris toute restriction administrative liée à l'épidémie de COVID-19), climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international, non raisonnablement prévisible au moment de l'organisation de l'événement, indépendantes de la volonté de l'Organisateur, et rendant impossible la tenue de l'événement ou comportant des risques de trouble ou désordres susceptibles d'affecter gravement le

bon déroulement de l'événement et/ou la sécurité des biens et des personnes.

Article 7 - Communication & Animations

S'il sélectionne l'option, l'Exposant aura la possibilité de proposer des sessions de démonstrations ou de tests durant l'événement. Les modalités de ces animations sont à soumettre à l'Organisateur. La réservation d'une démonstration est soumise à validation de l'Organisateur. L'organisateur se réserve le droit de refuser, reporter, annuler sans préavis les animations et/ou démonstrations sollicitées pour toutes raisons qui lui sembleront légitimes. L'Organisateur sera seul décisionnaire de la programmation, de leur fréquence et de leur durée. L'Exposant ne pourra formuler aucune réclamation à ce titre, ce qu'il accepte expressément. L'Exposant pourra avoir recours aux services d'un cheval, d'un cavalier et/ou d'un couple cheval-cavalier, (les « Acteurs de la Démonstration »), suite à la validation de sa démonstration par les Organisateurs. L'Exposant indique connaître les risques liés aux activités équestres et avoir recours aux services précités en toute connaissance de cause. Il exonère ainsi expressément l'Organisateur de toute responsabilité liée à ces démonstrations, que l'Exposant organisera sous sa seule responsabilité, au titre de tout préjudice occasionné à son égard, à l'égard de ses produits et/ou à l'égard de tout tiers. L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Exposant qu'il estimerait contraire :
- à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports de l'événement
- à l'événement en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur.

Le contenu de chaque démonstration ou animation est soumis à validation auprès de l'Organisateur. Celui-ci se réserve le droit de refuser ou de modifier le contenu ou les intervenants s'il estime que ceux-ci sont contraire à la bonne tenue de l'événement. En conséquence, si la démonstration et son contenu qu'il avait initialement proposés, n'ont pas été retenus par l'Organisateur, l'exposant sera remboursé du montant déboursé lors de l'inscription pour l'achat de la démonstration (80€ HT non membre, non partenaire / 40 € HT membre ou partenaire). L'Exposant devra respecter les deadlines mentionnées par l'Organisateur pour la remise des éléments (intitulés et intervenants). Dans le cas contraire, les éléments ne seront pas communiqués sur les supports et aucun recours ne sera accepté par l'Organisateur. Afin de permettre leur insertion sur les Supports de l'événement, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Exposants doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par le CG. Les exposants s'engagent à informer l'Organisateur et le CG de toutes modifications concernant leur logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Article 8 - Responsabilité et Assurances

L'Organisateur s'engage à mettre à la disposition de l'Exposant un stand correspondant aux caractéristiques figurant sur le dossier d'inscription. Il est lié à l'égard de l'Exposant par une obligation de moyens. Si la responsabilité de l'Organisateur devait être retenue pour quelque cause que ce soit, l'indemnisation due par l'Organisateur à l'Exposant, toutes causes confondues, ne pourra excéder le montant total HT du Prix payé par l'Exposant au titre de l'événement. Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait encourir aucune responsabilité, à l'égard de l'Exposant ou de tout tiers, lié à l'un des faits suivants :

- vol ou détérioration des produits de l'Exposant ;

- litige pouvant intervenir entre l'Exposant et tout tiers (visiteur, gestionnaire de PIC ou autre Exposant) ;

- préjudice ou accident dérivant d'une démonstration faisant appel aux cavaliers ou chevaux mis à disposition de l'Exposant par les Acteurs de la Démonstration, pour laquelle l'Organisateur n'a qu'un rôle de mise en relation ;

- dommage indirect lié à un préjudice commercial (perte de données ou de fichiers, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, lié au nombre de visiteurs ou d'Exposants, lié au déroulé de la démonstration, perte de clientèle, perte de chance, trouble de jouissance du fait d'un autre Exposant, atteinte à son image de marque, etc.).

L'Organisateur a souscrit dans le cadre de son activité une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Pour autant, l'Organisateur ne répond pas des dommages que les Exposants pourraient occasionner à des tiers (en ce compris le gestionnaire du PIC accueillant l'événement, les visiteurs et/ou les Acteurs de la Démonstration). L'Exposant s'engage en conséquence à souscrire, au plus tard 10 jours avant la date de l'événement, les assurances couvrant les conséquences pécuniaires des responsabilités pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers (en ce compris le gestionnaire et le propriétaire du PIC), de sa participation à l'événement (y compris pendant les périodes de montage et de démontage) et des éventuelles démonstrations sollicitées.

L'Exposant est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Informations. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. L'Exposant garantit l'Organisateur et le CG contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Exposant, à quelque titre que ce soit. En conséquence, l'Exposant garantit l'Organisateur et le CG qu'il ne mènera aucune action, réclamation ou procédure sur le contenu de ses Informations et ne sollicitera aucune contre partie financière qui pourraient être engagée par tous tiers, à quelque titre que ce soit. La responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Exposants, qui surviendraient sur quelconque des Supports, quelle qu'en soit la forme et le mode de diffusion. En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles de l'Exposant, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

Article 9 - Données personnelles

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'Organisateur et au CG d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions commerciales et actualités de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'Organisateur aura habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Les données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant. Toutefois et conformément à la réglementation applicable, l'Exposant dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. L'Exposant peut exercer ces droits, à tout moment après le déroulé de l'événement, en adressant sa demande à l'Organisateur, par courrier (Pôle Hippolia – Maison du Cheval - Campus Effiscience, Bât Erable - 8 rue Léopold Sedar Senghor, 14460 COLOMBELLES) ou par email (contact@hippolia.org). L'Exposant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Les données à caractère personnel de l'Exposant sont conservées pour la durée de sa relation commerciale avec l'Organisateur puis pendant une durée de 5 ans à compter de la dernière manifestation d'intérêt de l'Exposant.

Article 10 - Droit à l'image

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :

> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de 5 ans à compter de la signature du Bon de Commande ;

> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement. Par ailleurs, l'Exposant qui souhaite effectuer et diffuser des prises de vues de l'événement fera son affaire personnelle des autorisations nécessaires correspondantes auprès des autres Exposants et autres participants.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur ou le CG par écrit avant le début de l'événement.

Article 11 - Règlement & Sécurité

Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le Dossier Technique Exposant et la réglementation du PIC seront remis aux exposants par le CG. D'une façon générale, les Exposants sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. À titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du PIC. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'Exposant doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu, aux règles et normes françaises et européennes.

Chaque Exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Dossier Technique Exposant et dans les conditions générales de participation. À défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, l'Exposant reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

Article 12 - Litiges

Tout litige qui n'aurait pas pu être réglé à l'amiable entre l'Exposant et l'Organisateur relatif à la conclusion, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation des présentes relèvera de la compétence exclusive des Cour et Tribunaux compétents dans le ressort du siège social de l'Organisateur (y compris en référé).